

Canton de Lussan

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330

Commune de Saint André d'Olérargues
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Le dimanche 30 mars 2014 à 11h00
N°04-2014



Date de la convocation : 24 mars 2014

Date d'affichage : 24 mars 2014

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 0

Nombre de membre absent excusé : 0

L'An deux mille quatorze et le 30 mars, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : M. BEHNCKE Raoul, Mme BOULLÉ Valérie, Mme BOUYSSOU Béatrice,
M. CHEVALIER Lionel, M. FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent,
Mme LACOUSSE Nathalie, M. LAVAL Gérard, Mme MILOT Marie-Claude,
M. ROUSSEL Daniel, M. SOUFFLET Bernard

Procurations : Néant

Absent excusé : Néant

DELIBERATION N° 136 / 2014

ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de M. LAVAL Gérard, le plus âgé des membres du conseil.

M. GANDI Florent est seul candidat à l'élection du Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après - Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. GANDI Florent a obtenu : 10 voix (dix voix)

M. GANDI Florent ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé : Maire de la Commune de Saint André d'Olérargues.

DELIBERATION N° 137 / 2014
ELECTION DES TROIS ADJOINTS

Sous la présidence de M. GANDI Florent, Maire.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement des votes.

- Election du Premier adjoint, seul M. FERRARI Jean-Marie se propose candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

M. FERRARI Jean-Marie a obtenu 8 voix (huit voix)

M. FERRARI Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé : Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint : Mme BOULLÉ Valérie et Mme LACOUSSE Nathalie sont candidates

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- Mme BOULLÉ Nathalie a obtenu : 3 voix (trois voix)
- Mme LACOUSSE Nathalie a obtenu : 7 voix (sept voix)

Mme LACOUSSE Nathalie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée : Second adjointe au maire.

- Election du Troisième adjoint : Seule Mme BOUYSSOU Béatrice est candidate

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Mme BOUYSSOU Béatrice a obtenu : 9 voix

Mme BOUYSSOU Béatrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjointe au maire.

DELIBERATION N° 138 / 2014

DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE ET DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT

Vu la circulaire NOR : INT/A/1405029C en date du 13 mars 2014,

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire, de M. GANDI Florent, le Maire,

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire, de M. FERRARI Jean-Marie, le 1^{er} adjoint,

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire, de Mme LACOUSSE Nathalie, la 2^{ème} adjointe,

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire, de Mme BOUYSSOU Béatrice, la 3^{ème} adjointe,

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire, de Mme MILOT Marie-Claude, Conseillère municipale

**Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de désigner :
M.CHEVALIER Lionel, Conseiller communautaire Titulaire**

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire suppléant, de M. BEHNCKE Raoul, Conseiller municipal,

Vu la démission aux fonctions de Conseiller Communautaire suppléant, de Mme BOULLÉ Valérie, Conseillère municipale,

**Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de désigner :
M. ROUSSEL Daniel, Conseiller communautaire Suppléant**

Le Maire,
Florent GANDI

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents,
A Saint André d'Olérargues, le 30 mars 2014
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00